

B.4. Catalogue de mesures et mise en œuvre

B.4.1. Adaptations apportées au catalogue de mesures

Le nouveau catalogue de mesures, valable pour l'ensemble du périmètre dès 2019, reprend les exigences des deux projets initiaux. Les membres sont informés des changements par les contrats qu'ils reçoivent en septembre 2018, ainsi qu'à l'occasion de l'assemblée générale, qui aura lieu en janvier 2019. Le catalogue complet au format PDF avec la description détaillée des mesures est disponible pour les membres sur la plateforme LEPUS.

Type de SPB	Mesure		
	Catalogue Sarine Ouest 2013-2018	Catalogue Autigny	Catalogue Sarine-Ouest 2019-2026 (projet fusionné)
611-612 Prairie extensive Prairies peu intensives	10% non fauchés, bande refuge déplacée à chaque coupe. Pâturage d'automne autorisée sur toute la surface.	10% non fauchés Microstructures en lisière tous les 50 mètres	10% non fauchés, bande refuge déplacée à chaque coupe. Pâturage d'automne autorisée sur toute la surface. La bande non fauchée doit rester visible après la pâture.
611-612 QII Prairie peu intensive Prairies peu intensives Avec qualité II	10% non fauchés Ou Fauche au 1 ^{er} juillet	Fauche au 1 ^{er} juillet Microstructures en lisière tous les 50 mètres	Fauche au 1 ^{er} juillet sur toute la surface
617 Pâturage extensif QI et QII	Une microstructure pour 50 ares. Si le pâturage est plus petit que 50 ares, il doit comporter au moins une microstructure.	Pas de coupes de nettoyage Microstructures en lisière tous les 50 mètres	Une microstructure pour 50 ares. Si le pâturage est plus petit que 50 ares, il doit comporter au moins une microstructure.
634 Prairie riveraine de cours d'eau	10% non fauchés à chaque coupe Ou Créer et entretenir un bosquet de saules taillés en têtard tous les 50 mètres. Pâturage d'automne autorisée sur toute la surface.	–	Max 2 coupes/an + 10% non fauchés à chaque coupe Ou Max 2 coupes/an + créer et entretenir un bosquet de saules taillés en têtard tous les 50 mètres. Pâturage d'automne autorisée sur toute la surface. La zone non fauchée reste visible après la pâture.
851 Prairie à litière QI et QII	Petites mares temporaires de 10-20 m ² ou fossés naturels (max 5 à 10% de la surface). Curage une fois tous les 4 à 6 ans, en hiver.	Microstructures en bordure	Une microstructure pour 50 ares (mare, fossé, meule de litière ou tas de branches)
555 Bandes culturales extensives		Mise en place pendant au moins 3 années consécutives au même endroit.	Mise en place pendant au moins 3 années consécutives au même endroit.
556 Jachère fleurie	Emplacement à au moins 50 m des routes à grand trafic, sur sol maigre, en milieu ouvert, en bandes étroites (6 mètres).	Une microstructure en bordure pour 50 ares Ou Entretien échelonné : 1/3 est broyé chaque année	Une microstructure en bordure pour 50 ares Emplacement adéquat (milieu ouvert, pas en lisière forestière)
557 Ourlet sur terre assolée	Emplacement à au moins 50 m des routes à grand trafic, sur sol maigre, en milieu ouvert, en bandes étroites (6 mètres).	Évacuer le produit de la fauche	Une microstructure en bordure pour 50 ares Emplacement adéquat (milieu ouvert, pas en lisière forestière)
572 Bandes fleuries pour pollinisateurs	–	–	Garder la surface dans le périmètre sur toute la durée de la période réseau. (Pas de contributions réseau, mais compte dans le % SPB)

Type de SPB	Mesure		
	Catalogue Sarine Ouest 2013-2018	Catalogue Autigny	Catalogue Sarine-Ouest 2019-2026 (projet fusionné)
852 Haie avec bande herbeuse, QI	Taille sélective une fois par période réseau au moins. Microstructures tous les 20-30m. Bande herbeuse : fauche alternée, 50% à la fois	Taille par tronçons, au max. 1/3 la même année. Bande herbeuse : 10% non fauchés et microstructures en bordure tous les 50 mètres	Taille sélective par tronçons, au max. 1/3 la même année. Microstructures tous les 50m. Bande herbeuse : 10% non fauchés
852 QII Haie avec bande herbeuse, QII	–	–	Taille sélective par tronçon. Microstructures tous les 50 mètres. ET Respecter les prescription QII pour la fauche de la bande herbeuse (fauche alternée, 1 ^{ère} moitié au plus tôt le 15 juin, 2 ^e moitié au plus tôt 6 semaines après. Deux utilisations maximum)
921-922 Fruitiers hautes-tiges, Noyers	Une microstructure pour 10 arbres (nicher, tas de branches, murs de pierres sèches, etc) Maintenir la population sur toute la durée du contrat	Poser des nichoirs (1 nichoir par 10 arbres)	Une microstructure pour 10 arbres et dès 1 arbre (nichoir, tas de branches, murs de pierres sèches, etc) Maintenir la population sur toute la durée du contrat
921-922 QII Fruitiers hautes-tiges et Noyer, verger avec QII	–	–	Maintenir la population sur toute la durée du contrat ET Respecter les prescriptions QII concernant les structures et la surface corrélée.
924 Arbres indigènes isolés	Une microstructure pour 10 arbres (nichoir, tas de branches, murs de pierres sèches, etc) Maintenir la population sur toute la durée du contrat	Poser des nichoirs (1 nichoir par 10 arbres)	Une microstructure pour 10 arbres et dès 1 arbre (nichoir, tas de branches, murs de pierres sèches, etc) Maintenir la population sur toute la durée du contrat

Le périmètre comporte des sites subissant une très forte pression de plantes invasives, surtout au bord de la Glâne avec l'Impatiente glanduleuse. La mise en œuvre des mesures réseau devra tenir compte de cette problématique et si nécessaire, les mesures devront être adaptées (ne pas laisser de zones non fauchées dans les secteurs critiques).



Fig 1. *Zone non fauchée dans une prairie en réseau envahie d'Impatiente glanduleuse. Adaptation de la mesure nécessaire!*